

L'informatique éco-responsable

L'informatique et ses équipements ont un **impact très important sur l'environnement**. Le matériel a besoin de beaucoup de ressources pour sa fabrication, consomme de l'énergie tout au long de sa vie et devient un déchet dangereux. **Comment diminuer ces impacts ?** Cela passe par un choix réfléchi et cohérent de son matériel, une utilisation sobre et efficace augmentant la durée de vie, le recours à la réparation avant le remplacement et une bonne gestion des déchets.

Choisir son matériel

Les principaux impacts négatifs des équipements informatiques ont lieu **lors de la fabrication** des composants électroniques des ordinateurs, smartphones, écrans, etc. : toxicité (pour l'homme), écotoxicité (pour la faune et la flore), épuisement des ressources naturelles. L'ordinateur est un produit complexe qui comprend plusieurs types de plastique dont certains sont recyclables et plusieurs types de métaux : un ordinateur comprend 40% d'acier et 10% d'autres métaux comme l'or, le cuivre et le nickel, mais aussi certains métaux lourds : le plomb, le cadmium et le mercure.



Il faut extraire 436 kg de matières premières pour la fabrication d'un seul ordinateur.

C'est pourquoi il faut choisir du matériel de bonne qualité, durable, peu énergivore, réparable et adapté à ses besoins afin d'éviter un remplacement trop rapide.

Choisissez un ordinateur :

- ➔ exempt de matières polluantes telles que le PVC, le plomb, le nickel, le cadmium, le mercure et l'arsenic, certains plastiques ou les retardateurs de flammes halogénés.
- ➔ à base de matières recyclées : pour l'emballage, le matériel ou bien les deux.
- ➔ réparable avec, par exemple, une batterie amovible, afin de la remplacer si celle-ci tombe en panne ou ne tient plus la charge.
- ➔ portable, plus économique à l'utilisation qu'un ordinateur fixe. Sur le plan énergétique, les ordinateurs portables bénéficient d'un rendement de 50 à 80% supérieur aux ordinateurs de bureau. Il produit également deux fois moins de chaleur, offrant un meilleur confort d'utilisation.
- ➔ avec un écran à LED labélisé (cf. Les Labels)
- ➔ adapté à vos besoins. Un ordinateur trop performant consommera plus qu'il n'en faut (processeur trop puissant, carte graphique inutile par exemple). Par contre un ordinateur pas assez performant entraînera un remplacement prématuré, créant un déchet inutile.



Pour faire son choix de matériel informatique « écoresponsable » : <http://www.ecoguide-it.com>

Labels, certifications et indices



De nombreux labels "verts" ont vu le jour ces dernières années pour aider à "acheter responsable". Les écolabels promeuvent la conception, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant un moindre impact sur l'environnement pendant leur cycle de vie.

EnergyStar :

Ce label provient d'un programme gouvernemental américain pour les produits électroniques, utilisé également en Europe, au Canada ou encore en Australie. Il permet de mettre en avant les matériels les plus efficaces en termes de **rendement énergétique**.



Epeat :

La certification EPEAT est un système d'auto-évaluation environnementale pour les produits électroniques. Elle concerne les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau et les écrans. Les critères concernent la réduction, voire l'élimination des **matériaux et produits dangereux** pour l'environnement, la sélection des matériaux, la prise en compte de la fin de vie, la durabilité du produit, la consommation du produit, sa fin de vie et son emballage mais également **l'engagement sociétal** de l'entreprise. Il existe trois niveaux : GOLD (qui a atteint les objectifs et les dépassent de 75%), SILVER (qui a atteint les objectifs et les dépassent de 50%) et BRONZE (qui atteint les objectifs).

80 Plus :

Cette certification est une initiative lancée en 2004 par une société de conseils. Elle concerne le **rendement de l'alimentation** d'un équipement. Elle certifie que 80% de l'énergie reçue en entrée est transmise à la machine (les 20% restant sont des pertes sous formes de chaleur). De nombreuses entreprises ont déjà adhéré au programme (HP ou DELL par exemple). Plusieurs niveaux existent en fonction du rendement (bronze, silver, gold, platinum et titanium).



L'indice de protection « IP XX » :

C'est un standard international relatif à **l'étanchéité**. Cet indice classe le niveau de protection d'un matériel contre la poussière et les liquides. Il s'écrit IP XX, où le premier X est un chiffre pour l'étanchéité à la poussière : de 0 à 6, 0 étant la protection la plus faible, 6 une protection totale, le deuxième X un chiffre pour l'étanchéité à l'eau : de 0 à 8, 0 étant le plus faible, 8 le niveau de protection le plus. Par exemple : IP 67 = totalement étanche à la poussière, immersible à 1m. Cet indice peut aider à acheter du matériel plus résistant et donc plus durable.

Bien utiliser ses équipements

L'informatique au sens large consomme une quantité importante d'énergie électrique. Les enjeux financiers sont donc très importants. Mais concrètement comment faire pour réduire sa consommation électrique liée à l'utilisation de matériel informatique ?



Un équipement à bas prix peut se révéler plus coûteux dans la durée. Un mauvais choix dans l'équipement peut entraîner un surcoût en terme de consommation d'électricité mais également un renouvellement du matériel plus rapide que la durée d'amortissement.

Les bonnes pratiques :

- ➔ Activer le mode économie d'énergie sur votre ordinateur et modifier les paramètres de veille de l'écran de façon à ce que celui-ci s'éteigne en cas de non utilisation. De plus en plus d'ordinateurs ou smartphones, tablettes possèdent un dispositif de ce type. Consultez l'éco-guide: <http://www.ecoguide-it.com>
- ➔ Changer un parc informatique vieillissant, souvent beaucoup plus énergivore qu'un poste informatique récent.
- ➔ Dépoussiérez régulièrement votre matériel, sans quoi les ventilateurs fonctionneront de manière continue afin de refroidir vos composants assiégés par la poussière.
- ➔ Eteignez vos multiprises à la fin de l'utilisation de tout matériel électrique. En effet, la veille n'équivaut pas à zéro consommation. Il existe des multiprises intelligentes qui déconnectent les équipements périphériques à l'extinction de l'équipement principal (par exemple, l'extinction de la TV entraînera l'extinction du lecteur DVD, ou l'extinction de l'ordinateur entraînera l'extinction de l'imprimante ou de l'écran si ce n'est pas un PC portable).
- ➔ Limiter le nombre de destinataires ainsi que la taille des pièces-jointes lors de l'envoi d'un mail, (cela économise les ressources des serveurs).
- ➔ Utiliser des favoris ou taper directement l'adresse d'un site internet plutôt que de passer à chaque fois par un moteur de recherche (une recherche sur Google équivaut à faire 100m en voiture ou faire chauffer l'eau d'une bouilloire).
- ➔ Imprimer recto-verso, en noir et blanc et seulement si cela est nécessaire
- ➔ Réutiliser les feuilles imprimées d'un seul côté comme brouillon.
- ➔ Utiliser du papier issu de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC sur l'emballage).



Réparer

Malgré un bon choix de matériel, vous n'êtes pas à l'abri d'une panne. Ce n'est pas le moment de jeter et remplacer votre matériel : faites appel à un artisan réparateur ! Fort d'une expérience sur un plan matériel comme logiciel, il pourra vous aider à prolonger la durée de vie de vos équipements ; et ainsi économiser votre argent et les ressources de la planète.

Pour trouver un artisan réparateur, faites une recherche sur l'annuaire de la CMA (www.cma.nc/annuaire), tapez « réparation ordinateur ».

Gérer les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Une fois votre matériel arrivé en fin de vie et ne pouvant être ni utilisé ni réparé, il devient un « Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques » (DEEE), maintenant réglementé en Province Sud.

Lors de l'achat du matériel, vous payez l'**éco-participation** qui permet de financer la collecte, le traitement et l'élimination de ce matériel.

Il convient de ramener ces déchets soit chez votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit, soit dans une déchèterie ou sur un point d'apport volontaire. Ces derniers sont listés sur le site www.trecodec.nc.

Professionnel de l'informatique, vous assemblez ou importez du matériel

En Province Sud, la réglementation sur la Responsabilité Elargie du Producteur vous rend désormais responsable de la mise en place des filières de gestion de ces déchets dans des conditions appropriées, permettant de préserver l'environnement (excepté pour les pièces importées pour la réparation et la maintenance des équipements). Rapprochez-vous de TRECODEC pour vous aider à vous organiser au 28.88.28.

Pour plus d'informations sur les DEEE, consulter la Fiche SEE n°4 sur les DEEE et la nouvelle Réglementation en province Sud.

Votre contact : Karine Lacroix
Conseillère santé, sécurité, environnement
Tél. 28 23 37 - karine.lacroix@cma.nc

www.cma.nc

